

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2026-3

Du 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Delphine FOUQUET, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD, Muguette LARUPE, Chantal GOUPIL, Dominique BARRET, Michelle BARON, Annie LANCELOT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET qui donne pouvoir à Annie LANCELOT, Philippine DANGRÉAUX, Emma PAUMIER, Isabelle TOUCHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michelle BARON

PROCES-VERBAL

A 18h10 Nadine JOLU, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance.

1- Approbation du procès-verbal n°2025-002 en date du 09-02-2026 :

Le procès-verbal du 09 février 2026 ne faisant l'objet d'aucune remarque, le Conseil d'Administration l'approuve à l'unanimité.

Lors de la séance du 09 février 2026, une précision a été demandée sur les raisons de l'écart important constaté sur les dépenses d'investissement du budget de la Résidence Autonomie entre 2024 et 2025.

Les raisons de cette hausse sont les suivantes : certaines dépenses étaient comptabilisées en 2024 en fonctionnement, alors qu'il s'agissait de dépenses d'investissement.

On observe également une hausse des recettes provenant des loyers et des prestations de services, ce qui permet d'expliquer une légère hausse du résultat par rapport à l'année dernière.

2-RESIDENCE DU PARC :

DEL 26-005 – Vote du budget primitif 2026 de la résidence autonomie

Rapporteur : Nadine JOLU

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2026, résumé comme suit :

	Montants proposés BP 2026
Exploitation – Dépenses	
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :	359 360,24 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel :	212 330,00 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure :	236 762,24 €
Total des dépenses :	808 452,48 €

	Montants proposés BP 2026
Exploitation – Recettes	
Groupe 1 Produits de la tarification (loyers et charges)	375 000,00 €
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation (repas, subvention, remboursements)	143 788,91 €
Groupe 3 : Autres produits	700,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	288 963,57 €
Total des recettes :	808 452,48 €

	Montants proposés BP 2026
Investissement – Emplois	
16 – Emprunts et dettes assimilées :	12 500,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	17 800,00 €
21 – Immobilisations corporelles : achat matériel, mobilier	25 826,24 €
49 – dépréciation des comptes de tiers	700,00 €
Total des dépenses	56 826,24 €

	Montants proposés BP 2026
Investissement – Ressources	
10 - FCTVA	900,00 €
10682 – réserve affectée à l'investissement	31 100,00 €
16 – Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00 €
28 – Amortissement des immobilisations	7 531,98 €
49 – Dépréciation des comptes de tiers	660,00 €
Résultat d'investissement reporté	12 634,26 €
Total des ressources :	56 826,24 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M22 ;

Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame la Vice-présidente ;

Le rapporteur propose de voter le Budget Primitif 2026 de la Résidence du Parc par groupe pour la section d'exploitation et par chapitre pour la section d'investissement.

Il est demandé de justifier la hausse des dépenses afférentes à la structure (groupe 3) ; elle s'explique par l'augmentation de la redevance mensuelle à la suite des travaux réalisés par Podeliha.

En investissement, les dépenses seront plus importantes que l'année dernière, ce qui est dû principalement à l'inscription de crédits au chapitre 20, pour l'installation de Windows 11 et d'un logiciel destiné à la gestion des dossiers des résidents.

Actuellement, les dossiers des résidents sont conservés sous format papier dans une armoire. Il est donc nécessaire de mettre en place un logiciel afin d'assurer une meilleure gestion et la protection des données.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

3-CCAS :

DEL 26-006 – Vote du budget primitif 2026 C.C.A.S.

Rapporteur : Nadine JOLU

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2026, résumé comme suit :

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
TOTAUX DEPENSES ET RECETTES	37 687,54 €	37 687,54 €
70 - Produits des services, du Domaine et ventes diverses	1 555,00 €	
74 - Dotations et participations	14 000,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	22 132,54 €	
011 - Charges à caractère général		34 551,10 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		120,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		71,44 €
65 - Autres charges de gestion		2 945,00 €

Chapitre	Section d'investissement	
	Recettes	Dépenses
TOTAUX DEPENSES ET RECETTES	900,10 €	900,10 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	71,44 €	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	828,66 €	
21 – Immobilisations corporelles		900,10 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame la Présidente ;

Le rapporteur propose de voter le Budget Primitif 2026 du CCAS par chapitre.

Madame Muguet Larupe indique qu'elle préfère s'abstenir lors du vote, n'étant pas favorable à la dépense de 10 000 € relative au diagnostic de l'analyse des besoins sociaux.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décide d'approuver, avec une abstention, la proposition

4-QUESTIONS DIVERSES :

Don du sang : l'organisation d'une collecte dans la commune est envisagée.
La date reste à fixer.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19h15.

Secrétaire de Séance
Michelle BARON



Présidente du CCAS
Damienne FLEURY



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE**